

PROGRAMME DE FORMATION

Équipier de Seconde Intervention (ESI)

Lutte contre l'incendie avec moyens renforcés, en appui des équipes de première intervention

Référence : INC.ESI

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Équipier de Seconde Intervention (ESI) : intervenir sur un sinistre avec des moyens de lutte renforcés, en appui des équipiers de première intervention et avant l'arrivée des secours extérieurs.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux articles R.4227-28 à R.4227-39 du Code du travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs, établir les consignes de sécurité incendie et organiser des essais et exercices périodiques. Le décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 précise les obligations relatives aux consignes de sécurité incendie.

Cette formation s'appuie sur les recommandations de l'INRS (ED 990, ED 6230) et la spécification TS 819. L'équipier de seconde intervention agit en appui des EPI, avec des moyens renforcés (RIA, lances, dévidoirs), sous l'autorité du responsable d'intervention, pour combattre le sinistre avant l'arrivée des secours extérieurs.

3. PUBLIC VISÉ

Salariés ou agents désignés pour constituer l'équipe de seconde intervention de l'établissement, déjà formés à la première intervention.

4. PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation Équipier de Première Intervention (EPI).
- Compréhension du français oral et écrit.
- Être médicalement apte (aptitude physique à l'effort et à la manipulation des moyens de lutte).

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les moyens de lutte renforcés : RIA, lances, dévidoirs, mousse ;
- Intervenir de façon coordonnée et sécurisée sur un sinistre, en binôme et en lien avec les EPI ;
- Appliquer les procédures internes d'alerte, de reconnaissance et de repli ;
- Participer à la mise en sécurité des personnes et des installations avant l'arrivée des secours extérieurs et faciliter leur accueil.

6. DURÉE

- 7 heures (1 jour), théorie et pratique.

Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, en centre de formation ou sur le site de l'entreprise.
- Effectif : 4 participants minimum, 10 maximum.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après réception de la demande, conformément aux conditions générales de vente.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise (une aire extérieure adaptée aux exercices d'extinction est requise le cas échéant).

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : exposés interactifs, échanges sur les situations propres au site des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices d'extinction sur feux réels (bac à feu écologique) avec les différents agents extincteurs.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire (INRS ED 990, ED 6230, TS 819), extincteurs, RIA, lances et dévidoirs selon l'équipement du site, bac à feu écologique, EPI adaptés, livret pédagogique.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation : questionnements, exercices pratiques, retours du formateur.
- Évaluation finale : quiz de validation des connaissances et évaluation pratique en situation.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation individuelle « Équipier de Seconde Intervention », conforme aux exigences du Code du travail et aux recommandations INRS.
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels selon le lieu de formation. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Séquence d'ouverture

- Accueil, présentation du formateur et des objectifs ; règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Théorie — rappels et approfondissements

- Rappels : triangle du feu, classes de feux, propagation, dangers des fumées.
- Organisation de la lutte contre l'incendie : articulation EPI / ESI / secours extérieurs ; rôle du responsable d'intervention.
- Reconnaissance, cheminement et règles d'engagement en binôme ; limites d'intervention et repli.

Théorie — moyens de seconde intervention

- RIA, lances, dévidoirs, émulseurs et mousse : caractéristiques, portées, mise en œuvre.
- Équipements de protection de l'intervenant.

Pratique — exercices d'intervention

- Mise en œuvre du RIA et des moyens hydrauliques ; établissement et manipulation en binôme.
- Exercices d'extinction sur feux réels ; progression, protection, repli.
- Mise en situation coordonnée avec alerte, reconnaissance, intervention et accueil des secours.

Évaluation et clôture

- Quiz de validation et évaluation pratique.
- Bilan, remise des certificats de réalisation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des entraînements périodiques de l'équipe de seconde intervention sont recommandés (INRS ED 6230), en cohérence avec les essais et exercices semestriels prévus par l'article R.4227-39 du Code du travail. Le contenu pratique est adapté aux moyens hydrauliques effectivement présents sur le site.

14.1 — Validation

Attestation individuelle « Équipier de Seconde Intervention » conforme aux exigences du Code du travail et aux recommandations INRS, et certificat de réalisation. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune : l'ESI constitue le niveau renforcé du parcours incendie, complémentaire de la formation EPI qui en est le socle.

14.3 — Passerelle

Évolution possible vers les fonctions de responsable d'intervention ou de chef d'équipe incendie selon l'organisation de l'établissement.

14.4 — Suite de parcours

Entraînements périodiques, exercices d'évacuation, SST, formations de perfectionnement incendie.